

PROCÈS-VERBAL
Assemblée générale annuelle 2025
Tenue le 8 avril 2025, à 19 h 30, mode virtuel.

Ressources présentes :

Mme Dany Boily, présidente du conseil d'administrateur
M. Sylvain Lessard, administrateur et président du comité de mise en candidature
Mme Lisa Irving, administratrice et secrétaire du conseil d'administration
Mme Annie-Claude Turgeon, administratrice et présidente du comité coopération
M. Daniel Lamoureux, directeur général
Mme Sarah Reid, adjointe à la direction générale
Mme Maggy Chicoine, conseillère en communication

28 membres se sont connectés à la rencontre virtuelle et plus de 279 membres ont voté suite à la votation en différé

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue

L'assemblée s'ouvre à 19 h 32

Madame Dany Boily, présidente du Conseil d'administration de la caisse Desjardins du Haut-Saint-François, s'adresse aux membres pour leur souhaiter la bienvenue à cette assemblée générale annuelle (AGA) qui se tient en mode virtuel.

Elle présente les collaborateurs qui l'assisteront lors de l'assemblée.

Message du président du Mouvement Desjardins

Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, livre un message important aux membres par l'entremise d'une capsule vidéo.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

Règles pour participer à l'AGA

Les membres participants sont informés qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

Après avoir effectué quelques précisions importantes sur les membres, la présidente informe les membres des règles de fonctionnement.

Nomination des personnes scrutatrices

La présidente recommande la nomination de deux scrutatrices préalablement familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de recommander la candidature de mesdames Sarah Reid et Maggy Chicoine à titre de scrutatrices.

Aucune question ou commentaire.

La présidente appelle le vote :

Résultat : Adopté unanimement

La présidente déclare que la proposition de nommer Madame Sarah Reid et Madame Maggy Chicoine, scrutatrices du vote électronique, est adoptée.

Secrétaire de l'assemblée

Le secrétaire de l'assemblée sera Madame Lisa Irving, secrétaire du Conseil d'administration de la caisse. Elle sera assistée dans ses fonctions par Madame Sarah Reid, adjointe à la direction générale.

Adoption de l'ordre du jour

Sur invitation de la présidente, Madame Lisa Irving, secrétaire d'assemblée, procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Aucune question ou commentaire.

La présidente appelle le vote.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoption du procès-verbal de l'AGA du 9 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière AGA a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la caisse. Puisque vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

Aucune question ou commentaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de recommander l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 9 avril 2024.

La présidente appelle le vote;

Résultat : Adopté majoritairement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est majoritairement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 9 avril 2024.

3. Retour sur l'année 2024

Rapport du conseil d'administration

Madame Dany Boily présente les membres du Conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leur fonction. Elle résume les faits saillants de la dernière année et mentionne que pour plus de détails, la revue annuelle est disponible sur le microsite de la caisse.

125 ans d'ambition

Madame Dany Boily souligne le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins.

Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La secrétaire du conseil d'administration, Lisa Irving, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

Rapport financier

Madame Dany Boily invite les membres à regarder une capsule vidéo présentant les faits saillants et résultant de la dernière année financière se terminant au 31 décembre 2024.

Au terme de cette présentation, elle invite les membres à poser des questions.

Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

La présidente du conseil d'administration invite la présidente du comité coopération, Annie-Claude Turgeon, à présenter son rapport.

Celle-ci informe les participants que lors de la dernière année, la caisse a investi près de 124 933 \$ pour soutenir des initiatives porteuses de son milieu.

Il est question du plan d'engagement et de proximité qui a permis à la caisse de déterminer des priorités d'investissement afin de s'assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Elle tient à rappeler que la caisse possède une politique de contribution. Rendue publique sur le site Internet de la caisse, cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du Fonds d'aide du milieu (FADM), des dons et des commandites.

Madame Annie-Claude Turgeon termine sa présentation en énumérant quelques contributions de la caisse ayant eu un impact pour la communauté en 2024 et mentionne qu'un montant de près de 81 149 proviennent du FADM et 43 784 \$ proviennent du budget dons et commandites afin de supporter la vitalité de la communauté.

4. Période de questions au conseil d'administration

Madame Dany Boily, présidente, invite les membres à présenter leurs questions au Conseil d'administration. Selon la nature des interventions, celles-ci sont identifiées au procès-verbal comme une question, un commentaire ou une suggestion via la boîte de dialogue.

Aucune intervention, question ou commentaire.

Présentation des propositions sur le partage des excédents qui feront l'objet d'un vote en différé

La présidente invite les membres à visualiser une capsule vidéo expliquant le versement des ristournes individuelles ainsi qu'à la communauté.

5. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

La présidente, Dany Boily, invite les membres à regarder une vidéo sur la ristourne. Elle explique par la suite où ceux-ci peuvent trouver la documentation pour le rapport annuel 2024. Elle demande au directeur général de présenter la recommandation du Conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

Le directeur général informe les membres que cette année le Conseil d'administration recommande le versement d'une ristourne globale de 1 439 031 \$ incluant un versement de 90 000 \$ au FADM.

Le directeur général présente la proposition de répartition des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres pour l'année 2024.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de recommander le partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le Conseil d'administration, sera soumise au vote après les présentations et discussions de l'assemblée.

Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes.

À la demande de la présidente de l'assemblée, le directeur général présente la recommandation du Conseil d'administration quant au versement de ristourne.

La ristourne proposée par le Conseil d'administration de la caisse Desjardins du Haut-Saint-François est de 1 349 031 \$. Cette proposition est composée d'un virement au FADM de 90 000 \$ et d'un montant de 1 349 031 \$ en ristournes aux membres. Les membres sont informés des taux de ristournes proposés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de recommander le versement des ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement des sommes au FADM et des taux de ristournes.

Élection des membres du conseil d'administration

Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente d'assemblée agira comme présidente d'élection telle que le prévoit le Règlement intérieur de la caisse.

Rapport du comité de mise en candidature

Au nom du Comité de mise en candidature, Monsieur Sylvain Lessard présente le rapport en vue de l'élection des membres du Conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 15 janvier 2024 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements ;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook, notre infolettre) ;
- Publicité dans le journal local ;
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Présentation des personnes candidates

Pour l'AGA de cette année, cinq (5) postes sont à combler et le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif:

- Des membres ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : coopération, développement durable et technologie de l'information.
- 2 femme et 3 hommes pour atteindre la parité.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 1 de 18-34 ans, 3 de 35-49 ans et 1 de 50-64 ans;
- Des membres de l'un ou l'autre des secteurs d'activités économiques suivants : agroforestier, santé, commercial et construction;

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la caisse a reçu quatre (4) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

- Monsieur Alain Berrouard
- Monsieur Marc-Antoine Dumas
- Madame Lisa Irving
- Madame Annie-Claude Turgeon

Élection

La présidente d'élection mentionne qu'avant de procéder à l'élection, une courte présentation des candidats sera présentée sous forme de vidéo.

Puisque 5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration et que le nombre de candidatures reçu est inférieur au nombre total de postes à combler, la présidente d'élection déclare Monsieur Alain Berrouard, Monsieur Marc-Antoine Dumas, Madame Lisa Irving et Madame Annie-Claude Turgeon élues en tant que membres du conseil d'administration.

Votation en différé

Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs

La présidente mentionne que les membres sont appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- la répartition des excédents annuels (ristournes);
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au FADM et les taux de ristourne;
- seuls les membres de plein droit pourront voter.

La réécoute de l'AGA sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la caisse. Même si des membres n'ont pas participé à l'AGA, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

La période de votation débute le 8 avril 2025 à minuit, pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 12 avril 2025. Seuls les membres de plein droit peuvent voter.

Annnonce des résultats après la votation de 4 jours et levée de l'assemblée

6. Fin de la rencontre et remerciements

Madame Dany Boily remercie les invités. Elle remercie les membres du Conseil d'administration ainsi que M. Daniel Lamoureux, directeur général, pour son travail et son soutien accordé aux administrateurs. Elle remercie pour leur présence et leur participation à l'Assemblée générale annuelle (AGA).

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Les résultats du vote pour :

Vote en différé pour la répartition des excédents et le taux de ristournes :

Pour : 260 Contre : 19

La présidente déclare l'assemblée levée, l'ordre du jour étant épuisé.

La date officielle de levée d'assemblée 15 avril 2025 à 23 h 57.

Dany Boily, présidente

Lisa Irving, secrétaire

DL/PV AGA 2025

Le procès-verbal rédigé sera dûment signé après son adoption à l'AGA 2026. Il est consigné au registre de la caisse (art. 12.17 RRI et art. 132 Loi).